

Association des Habitants
et CIQ de la Vierge
17 rue de la Basse Roland
88000 EPINAL

DIMANCHE 11 MAI 2025
VIDE TON GRENIER EN MAI
Petit Champs de Mars à Epinal

INSCRIPTION A RENVoyer avec le règlement

NOM – Prénom :
Adresse : CP : Ville :
Adresse e-mail : Tél :
Nombre de mètres linéaires réservés :ml. Minimum 5ml 2€ le ml
Si plus de 5m = 10€ + 1,50€ par mètre supplémentaire, soit m = €
Voiture/remorque : oui/non (voiture et remorque à partir de 8m)

Documents à retourner impérativement avec cette inscription

- Photocopie d'une pièce d'identité (recto verso) ci après son N° :
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Paiement : chèque à l'ordre de CIQ de la Vierge Epinal

1. Je dégage entièrement la responsabilité de l'organisateur en cas de conflit entre un acheteur et moi-même pour ce qui concerne la marchandise exposée et vendue sous ma responsabilité.
2. Je m'engage à ne pas encombrer la voie publique afin de laisser libre accès aux secours éventuels
3. Je déclare que les objets exposés sont réellement ma propriété, qu'ils n'ont pas été récemment achetés dans le but d'être revendus dans les vide-greniers et que je ne suis pas exposant professionnel.
4. Je déclare sur l'honneur prendre l'engagement de ne participer qu'à deux vide-greniers maximum au cours de l'année 2025 ; (art R321-9 du code pénal)
5. J'atteste avoir pris connaissance du règlement ci-après.

Fait à Le /2025

Signature,

CIQ de la Vierge EPINAL

Exemplaire à conserver

REGLEMENT DU VIDE GRENIER-DIMANCHE 11 MAI 2025

Participation ouverte à tous les particuliers (de et hors commune)

Arrivée petit Champs de Mars Epinal entre 6H00 et 8H00- Clôture à 18H.

Tarif 10€ les 5 premiers mètres linéaires au-delà de 5ml, supplément de 1,50€/le ml.

Conditions générales : La vente n'est autorisée que sur les emplacements réservés à cet effet.

Les exposants s'engagent à ne pas dépasser les emplacements qui leur sont réservés et délimités au sol et à nettoyer leur emplacement et procéder à l'enlèvement de leurs déchets à la clôture de la manifestations. La vente de boissons, sandwichs et autres nourritures est interdite aux exposants, elle est réservée uniquement au CIQ de la Vierge, organisateur. Chaque exposant est responsable, vis-à-vis du public et des autorités de l'origine des marchandises présentées sur son stand. Les exposants professionnels ne sont pas autorisés. Un seul véhicule peut rester stationné proche de l'emplacement (l'emplacement réservé devra être égal ou supérieur à 5 ml pour accueillir un véhicule ou 8ml avec une remorque). L'inscription est effective à la réception de tous les documents
BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

Pour tous renseignements : 06.99.36.52.44 afonsofrancine@hotmail.com

Date limite d'inscription : 30 Avril 2025

- imprimé par nos soins- Ne pas jeter sur la voie publique